

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 83/643 du 25/7/1983
/MTPS.DGTFP.DEP.111

Portant intégration et nomination de
Monsieur N'KENGUE Jean Paul dans
les cadres de la catégorie A hié-
rarchie 1 du Personnel de l'Infor-
mation.

LE PREMIER MINISTRE; CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/I S : S:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n°25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n°15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n°82/924 du 20.10.1982 portant statut
particulier des cadres de l'Information ;

D.G.B. (/u le décret n°62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la no-
mination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;

(/u le décret n°62/197/FP du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoi-
res que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment
en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n°67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-
mentaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n°81/016 du 26.1.1981 au décret n°
80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;

(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux in-
terins des Membres du Gouvernement ;

(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983, portant nomina-
tion d'un Membre du Conseil des Ministres ;

(/) E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret n° 82/924 du 20 Octobre 1982 susvisé, Monsieur N'Kengue Jean Paul, né le 1er Novembre 1957 à Kibongou Poste, titulaire de la Licence Es-Lettres, (Section : Sciences et Techniques de la Communication), Option : Journalisme, obtenue à l'Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, du Personnel de l'Information et nommé au grade de Journaliste de niveau III, Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Information et des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 25 Juillet 1983.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Information et
des Postes et Télécommunications,

Daniel A. B I B I .-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MITSICHI.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMI.-

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossétoumba LEXOUNDZOU.-

REPARTITION

JORPC.....	1
DGTFP/DFP.....	3
DFP/BST.....	1
D.G.B.....	3
D.C.F.....	1
M.I.P.T.....	2
S.G.INFORMATION...	2
DOSSIER.....	3
INTERESSE.....	1
SGCM/BO.....	2./-